UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11

université PARIS DIDEROT PARIS 7

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 025 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD 11,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT – PARIS 7,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°4
dans sa séance du 17 au 20 juin 2008 ;

vu la décision n°2002-017
créant l'unité de recherche U 566 ;

vu la décision n°2005-142
prolongeant le mandat de Monsieur René Habert jusqu'au 31 décembre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 566 intitulée : « Gametogénèse et génotoxicité » est supprimée à compter du 31 décembre 2008.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 566 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 15 janvier 2009

La Présidente de l'Université Paris Sud 11

Professeur Anita BERSELLINI
Présidente de l'Université Paris-Sud 11

Le Président de l'Université Paris Diderot – Paris 7

Le Directeur général de l'Inserm